

Protéger les aînés, écouter les usagers et améliorer les soins, les CAAP du Québec espèrent des engagements en ce sens

Trois-Rivières, le 31 août 2026 — En ce début de campagne électorale, le Centre d'assistance et d'accompagnement aux plaintes (CAAP) Mauricie-Centre-du-Québec, tout comme sa Fédération, la FCAAP, demande aux partis politiques de s'engager publiquement afin que les usagers du réseau de la santé et des services sociaux au cœur des priorités du prochain gouvernement du Québec.

Les Centres d'assistance et d'accompagnement aux plaintes (CAAP) accompagnent chaque année des milliers de personnes partout au Québec. Dans le contexte de la campagne électorale, la FCAAP lance sa plateforme électorale qui renferme **13 recommandations** regroupées autour de **trois priorités** :

- 1. Protéger les droits des personnes âgées et leur garantir des milieux de vie abordables, sécuritaires et offrant des services de qualité**
- 2. Écouter l'expérience des usagers et la transformer en changements concrets et durables pour le réseau de la santé**
- 3. Faire de la perte d'autonomie une responsabilité collective plutôt qu'un risque financier individuel**

La plateforme électorale *Écouter les usagers. Protéger les aînés. Améliorer les soins* est disponible sur le site Web de la FCAAP : <https://fcaap.ca/plateforme-electorale-2026>

Le CAAPMCQ invite les candidats de la région Mauricie-Centre-du-Québec, ainsi que leurs chefs de partie, Christine Fréchette, Paul St-Pierre Plamondon, Charles Milliard, Ruba Ghazal et Éric Duhaime, à prendre des engagements clairs sur la protection des droits des personnes en santé, sur des services d'hébergement et de maintien à domicile équitables et sur un régime d'examen des plaintes indépendant, soutenu et respecté.

Les CAAP jouent un rôle indispensable pour accompagner les aînés, leurs familles ainsi que les usagers du réseau de la santé. Les droits des usagers, la qualité des soins et la dignité des personnes âgées devraient être priorisés pendant la campagne électorale, bien avant les débats de structures!

« Les usagers ne s'attendent pas à un système parfait. Ils veulent que leur expérience compte, que leurs préoccupations soient prises au sérieux et que les problèmes qu'ils soulèvent mènent à des changements réels. Un réseau digne de confiance n'est pas un réseau sans erreurs, mais un réseau qui a le courage de les reconnaître, la franchise d'en

tirer des leçons et la volonté d'agir pour les corriger durablement » a déclaré, Janik Ouimet, directrice générale du CAAP Mauricie-Centre-du-Québec. “Parce que c’est ENSEMBLE qu’on peut améliorer les services de manière efficiente.”

À propos de la FCAAP et des CAAP

La Fédération des centres d'assistance et d'accompagnement aux plaintes (FCAAP) regroupe les Centres d'assistance et d'accompagnement aux plaintes (CAAP) répartis dans différentes régions du Québec. Organismes communautaires, les CAAP informent, assistent et accompagnent les usagers du réseau de la santé et des services sociaux dans l'exercice de leurs droits et leurs démarches liées au régime d'examen des plaintes. Ils accompagnent également les locataires des résidences privées pour aînés dans les questions relatives à leur bail et au respect de leurs droits.

– 30 –

Sources

Janik Ouimet

Directrice générale, CAAPMCQ
819 690-4937
dg@caap-mcq.qc.ca

Nathalie Dubois

Directrice générale, FCAAP
Téléphone : 418 440-9211
Courriel : ndubois@fcaap.ca